



## Resiliation d une formation par correspondance

Par **duartedasilva123\_old**, le 14/11/2007 à 19:17

bonsoir, suite a mon licenciement , je me suis intéressée a un cap petite enfance. Ne sachant pas comment réagir a ce qui m'arrive , j'ai pris contact avec le centre de formation européen pour avoir des renseignements sur le cap petite enfance. De là j'ai reçu de la documentation me valorisant tous les bons côtés de ce diplôme et les différentes ouvertures de travail auquel je pourrais accéder. En cette période j'étais assez mal dans ma peau . j'ai été contactée par suite par une personne au téléphone du centre de formation qui soit disant me comprenait et qui m'appellerait régulièrement jusqu'à que signe leur contrat moyennant environ 1400 euro que je paye tous les mois. Par la suite j'ai été contactée par l'anpe et qui pour eux ce contrat de cap ne serait en gros une grosse " arnaque" ne débouchant a rien car c'est un secteur de travail très demandé ( assistante maternelle, travailler en crèche, ou bien encore atsem....) dans le métier de l'enfance. Suite a cet entretien je me suis renseignée auprès de différents services dans le milieu de l'enfance et l'on m'a confirmé ce que l'anpe m'avait dit .secteur bouche niveau de diplôme pas assez élevé. Maintenant j'ai pris conscience que c'est de l'argent investi pour rien et que je m'étais précipitée sur ce diplôme dans un moment de faiblesse et j'aimerais faire machine arrière. comment faire car j'ai dépassé les dates pour résilier mon contrat . Je sais que je ne pourrais récupérer les montants versés mais j'aimerais mettre fin a ce cap. POUVEZ VOUS M AIDER